

Mohamed BENLAHCEN TLEMCANI*
Université de Perpignan (France)

Nouvelle dynamiques territoriales et integration des pays du Maghreb a l'Union Europeenne

Résumé

La dynamique de globalisation-mondialisation de l'économie peut conduire à un processus d'exclusion des pays à dotations naturelles, qui subissent une double érosion de leurs avantages comparatifs et de leurs avantages naturels. Les pays du Maghreb qui ont appuyé leur insertion dans la division internationale du travail sur la mise en œuvre d'avantages comparatifs pour les activités de main-d'œuvre (textile) ou d'avantages absolus pour les ressources naturelles énergétiques et agricoles sont dans ce cas. La résolution de ce dilemme implique à notre avis la mise en place d'un environnement propice, plus fécond.

Nous avançons l'hypothèse que l'appartenance à une zone économique intégrée transméditerranéenne est une composante fondamentale de la création de cet environnement propice. Notre objectif est de montrer dans cette communication, que la voie d'intégration régionale des pays du Maghreb à l'Union européenne s'affirme comme la seule option susceptible de contribuer significativement au désenclavement de ces pays et leur insertion active dans l'économie mondiale. Cette option peut se réaliser par la conjonction de facteurs économiques, sociaux et institutionnels :

- *les facteurs économiques résident dans l'amélioration des conditions d'affectation des ressources, une diversification de l'appareil de production et une réévaluation des points d'entrée dans les trajectoires industrielles mondiales ;*
- *les facteurs sociaux sont en partie ceux qui conditionnent l'accumulation du capital humain. Certaines études ont démontré que l'intégration économique d'un pays dans une zone régionale développée accroît les possibilités de rattrapage. La principale raison est l'existence d'économies d'échelle notamment dans l'utilisation du capital humain et des externalités ;*
- *Parmi les facteurs institutionnels, les législations sur la propriété technologique et les mesures protectionnistes jouent un rôle important dans la détermination de l'incitation à l'innovation et les mécanismes de transfert de technologies. L'existence dans les pays du Maghreb d'une base industrielle bien qu'inadaptée favorise la transformation technologique intrasectorielle par le biais des prises de participations des FMN expérimentées dans la modernisation industrielle. Enfin, les accords de joint-venture et d'alliances stratégiques facilitent les transferts de technologie. Ces accords sont mieux adaptés aux transformations récentes des*

*- Vice doyen de l'UFR de droit et sciences économiques, Directeur du Groupe de Recherche Economique et Sociale (GRECOS) et directeur du département Administration Economique et Sociale (AES), Université de Perpignan, France.

modalités de la délocalisation/relocalisation industrielle y compris dans les secteurs dits traditionnels ou intensifs en main-d'œuvre.

Introduction

Les transformations systémiques qui affectent l'économie mondiale s'accompagnent d'une intégration territoriale autour de chacun des trois pôles dominants constitués par le Japon, les Etats-Unis et l'Europe occidentale. Les effets d'agglomération et de polarisation des échanges au sein de la Triade s'affirment au travers d'unions régionales caractérisées par des formes institutionnelles variées (Union Européenne, ALENA, ASEAN...). La caractéristique commune de ces nouvelles dynamiques territoriales repose sur la capacité de fédérer les technologies, les capitaux et les hommes afin d'acquérir la masse critique suffisante pour infléchir l'évolution des rapports de force commerciaux, technologiques et financiers à l'échelle mondiale.

La dynamique de globalisation-mondialisation de l'économie peut conduire à un processus d'exclusion des pays à dotations naturelles, qui subissent une double érosion de leurs avantages comparatifs et de leurs avantages naturels¹. Les pays du Maghreb qui ont appuyé leur insertion dans la division internationale du travail sur la mise en œuvre d'avantages comparatifs pour les activités de main-d'œuvre ou d'avantages absolus pour les ressources naturelles énergétiques et agricoles sont dans ce cas². La résolution de ce dilemme impose l'exploration de nouvelles voies pour l'avenir nécessitant, à n'en pas douter, une véritable réflexion, voire un « sursaut imaginaire » de la part des responsables publics, des opérateurs économiques maghrébins. Nous avançons l'hypothèse que l'appartenance à une zone économique intégrée transméditerranéenne est une voie possible. Notre objectif est de montrer que la mise en place d'une dynamique d'intégration régionale des pays du Maghreb à l'Union européenne s'affirme comme la seule option susceptible de contribuer significativement au désenclavement de ces pays et leur insertion active dans l'économie mondiale.

La Conférence de Barcelone (novembre 1995) -acte fondateur de la nouvelle politique euro-méditerranéenne- a jeté les bases d'un ambitieux partenariat dont l'objectif est la constitution d'un espace « de paix, de stabilité et de prospérité partagée »³. Elle a élargi à tous les domaines des relations-politiques, économiques, financières, sociales, humaines et culturelles- une coopération jusqu'alors

1- Cf. E.M. Mouhoud, « Régionalisation, globalisation et polarisation de l'économie mondiale : quelle place pour les pays en développement ? », communication au colloque international, « *Région et développement économique* », Rabat, 19-20 octobre 1995.

2- Cf. Mohamed Benlahcen Tlemçani et Patrick Mairat, « Globalisation et régionalisation de l'économie mondiale : quelle stratégie d'insertion internationale pour les pays du Maghreb ? », in revue *Les Annales Marocaines d'Economie*, n°21, automne 1997, p.63 à 82.

3- Cf. K. Bichara ; « Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone », *l'Harmattan*, 1997.

essentiellement économique et financière⁴. La constitution d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 préparée par une libéralisation progressive des échanges entre l'Union européenne et les pays maghrébins désirant s'y associer, est destinée à « favoriser le développement économique et social et à accompagner l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale »⁵. Or, plus de cinq ans après Barcelone, force est de constater que les résultats sont en deçà des ambitions. L'espoir né à Barcelone en 1995 s'est, au fil des ans, dissipé et la construction de la région euro-méditerranéenne piétine. De sorte qu'on peut légitimement se demander aujourd'hui si, faute de s'être donné les moyens de ses ambitions, le projet euro-méditerranéen ne risque pas de se diluer dans cette dynamique de « globalisation » par nature hostile aux protections communes et aux « concessions préférentielles » propres aux entités régionales en cours d'intégration et d'édification.

On peut se demander si, faute de réussir à tirer parti des complémentarités existantes entre activités et secteurs localisés dans leur région, les Méditerranéens ne risquent pas de « tout perdre » en étant acculés à s'ouvrir dans le désordre à une concurrence extra-méditerranéenne ne partageant ni leurs valeurs, ni leurs objectifs stratégiques⁶. Comment construire une région économique intégrée et viable fondée sur une affectation rationnelle des ressources et une exploitation judicieuse des avantages compétitifs ? Une zone de libre-échange qui exclut les produits maghrébins a-t-elle un sens ? A-t-elle un avenir ? Surtout si la zone en question prétend réunir des pays industrialisés et d'autres aux avantages comparatifs encore basés uniquement sur les produits « primaires »... Plus encore, peut-on en rester au niveau des échanges commerciaux alors que le processus de mondialisation-globalisation est fondamentalement marqué par la diffusion d'une économie fondée sur les connaissances et les savoirs ? Quel contenu donner au concept de réciprocité entre partenaires tellement inégaux ? Quelles complémentarités construire ? Selon quelles modalités ?

Autant de questions fondamentales auxquelles nous allons tenter de répondre. Dans un premier temps, nous examinerons le mode d'insertion internationale des économies maghrébines, nous présenterons les grands traits structurels de la spécialisation des pays du Maghreb, spécialisation fortement marquée par la préférence européenne. Nous examinerons dans un deuxième temps les conditions d'une insertion renouvelée dans la division internationale du travail. Nous montrerons que ce renouvellement passe par la voie d'intégration régionale des pays

4- Cf. -Mohamed Benlahcen Tlemçani, « Bilan de la coopération Maghreb-CEE à l'heure du marché unique européen », in revue *Les Papiers* du GRSOC, n°10, automne 1992, Presses Universitaires du Mirail ;

- Mohamed Ben El Hassan Alaoui, « La coopération entre l'Union européenne et les pays du Maghreb », *Nathan*, 1994.

5- Cf. Sid Ahmed .A., « Les économies maghrébines face aux défis de la zone de libre-échange euro-méditerranéen », in *Economies du Maghreb, l'impératif de Barcelone*, CNRS Editions, 1998.

6- Cf. Najib Akasbi, « L'agriculture marocaine, entre le discours libre-échangiste et les réalités protectionnistes de l'Europe », in revue *Critique économique*, n°3, automne 2000.

du Maghreb à l'Union européenne. Cette option peut se réaliser par la conjonction de facteurs économiques, sociaux et institutionnels :

I/ Le mode d'insertion internationale des économies maghrébines : une spécialisation traditionnelle, fortement marquée par la préférence européenne

Depuis leurs indépendances, les pays du Maghreb ont cherché à mettre en valeur leurs avantages comparatifs pour tenter d'améliorer la position occupée dans la division internationale du travail. Les modèles de croissance adoptés n'ont pas démontré leur aptitude à créer les conditions d'un développement durable⁷. A l'inverse, les déséquilibres macro-économiques et sectoriels aux implications notables sont venus sanctionner les choix des politiques économiques guidés par l'ambition centralisatrice de l'intervention publique et par le repli de l'Etat. Les déséquilibres occasionnés par la combinaison entre substitution aux importations dans les industries manufacturières et la promotion des exportations dans les industries extractives allaient mettre en relief progressivement les contradictions d'un projet global de développement caractérisé par une dépendance croissante à l'égard des variables économiques et financières internationales. Au cours des années quatre-vingt, les modèles de développement autocentré ont montré leur limites : crise de la dette (Maroc, Algérie), contre-choc pétrolier (Algérie). Tous les pays du Maghreb ont entrepris de réduire l'emprise de l'Etat sur l'économie, soit à la suite de la mise en place de plans d'ajustement structurel en contrepartie de programmes de rééchelonnement de leur dette extérieure (Maroc en 1983 et Algérie en 1994 et 1995), soit par leur dynamique interne (Tunisie en 1986). La première phase de ce mouvement de libéralisation a porté sur le rétablissement des équilibres macro-économiques globaux, selon le schéma classique de l'ajustement structurel visant à réduire l'excès de la demande : diminution des déficits publics et courants, baisse du rythme de l'inflation. Les résultats de cette première étape ont été inégaux.⁸

L'assainissement macro-économique a été mené avec constance depuis le milieu des années quatre-vingts au Maroc et en Tunisie. Réduction du déficit budgétaire et du déficit courant, diminution du rythme de l'inflation ont été poursuivies malgré de fortes perturbations conjoncturelles depuis plus de dix ans (Cf. Tableau 1). Les premières réformes structurelles ont suivi la libération progressive des prix, amorce d'une libéralisation douanière et d'une réforme fiscale, modernisation du système financier, tandis que le dirham marocain et le dinar tunisien devenaient convertibles pour les opérations courantes en 1993. En Algérie enfin, l'effondrement des recettes en devises après le contre-choc pétrolier de 1986 et les résistances des structures économiques ont freiné le mouvement de

7- Cf. Mohamed Benlahcen Tlemçani (sous la direction), « Le Maghreb, quel développement industriel ? », in revue *Les Annales Marocaines d'Economie*, n°8, printemps 1994.

8- Cf. - Mohamed Benlahcen Tlemçani, « Endettement et restructurations économiques et financières au Maghreb », in *Revue Française d'Economie*, volume VI, n°3, été 1991 ;

- Kader Bichara (sous la direction), « Ajustement structurel au Maghreb », in revue *Alternatives Sud*, vol.II, n°3, l'Harmattan, 1995

libéralisation confronté par ailleurs à l'instabilité politique et aux espoirs d'un rebond des recettes gazières à moyen terme.

L'approfondissement des réformes structurelles implique la poursuite de l'ajustement en profondeur et l'ouverture de l'économie à la concurrence interne et externe. Certains auteurs insistent sur le rôle crucial des politiques macroéconomiques d'accompagnement et sur l'engagement irréversible des pays du Maghreb dans la voie de la libéralisation de leur économie⁹. La croissance du produit intérieur brut est aujourd'hui insuffisante dans l'ensemble de la région maghrébine. Celle-ci génère difficilement la valeur ajoutée qui devrait rendre l'évolution démographique supportable. La croissance apparaît bridée par les difficultés considérables des « économies rentières » à se transformer, au Maroc et dans une moindre mesure en Tunisie, en un investissement suffisamment dynamique. Cependant, le Maroc et la Tunisie, du fait de la spécialisation, ont pu émerger dans les échanges internationaux. Même si leurs résultats restent modestes, les progrès qu'ils ont faits leur permettent aujourd'hui d'envisager de s'ouvrir davantage à l'économie internationale et d'espérer ainsi élargir leur potentiel de croissance. Pour l'Algérie, l'évolution politique nationale ou régionale sera déterminante.

Tableau 1 : Quelques indicateurs économiques fondamentaux du Maghreb

	Algérie	Maroc	Tunisie
Population en 2000 (en millions)	31,2	28,2	9,5
Population en 2010 (en millions)	39,0	33,6	11,4
PIB en 2000 (en milliards de \$ US)	46,9	35,6	19,8
Croissance du PIB 1996-2000 (en %)	5	4,2	5,5
Inflation 1990-2000 (en %)	20,4	4,8	4,5
Taux de chômage 1999 (en %)	33	19	15,6
Déficit budgétaire/PIB 1999 (en %)	1,9	2,5	2,7
Dette extérieure en 2000 (en % du PIB)	60	52	53
Service de la dette extérieure/Exportations 1999 (en %)	38,6	25	16

Source : Office National des Statistiques, Algérie ; Direction de la Statistique, Maroc ; Institut National de la Statistique, Tunisie.

1/ Type de spécialisation des pays du Maghreb

Les pays maghrébins se caractérisent par des structures économiques qui semblent mal adaptées aux conditions nouvelles de la compétitivité et de la nouvelle donne en matière de spécialisation. La structure de leurs exportations se traduit par une spécialisation type PVD : produits énergétiques et miniers, textile-habillement,

9- Cf. -G. Kebabjian ; « La création d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et le Maghreb », Journée d'études GEMEDEV, CERCA, 1994 ;

- A. Chevallier ; « Les échanges CEE-Maghreb en rétrospective » ; GEMEDEV-CERCA, La création d'une zone de libre-échange entre la CEE et le Maghreb : repères et perspectives, 1994 ;

- T.F. Rutherford, E.E. Rutsrom, D. Tarr ; « Maroc's free trade agreement with european community : a quantitative assessment », Working papers, n°1173, the World bank, 1993.

produits agricoles. L'Algérie, on le sait, exporte essentiellement des hydrocarbures en grande partie à l'état brut (Cf. Tableau 2), tandis que le Maroc et la Tunisie exportent des produits primaires et des biens manufacturés. L'observation des filières des deux pays exportateurs de produits manufacturés (Maroc et Tunisie) fait apparaître des schémas de spécialisation très semblables, concurrents entre eux : avantages pour le textile, l'agroalimentaire, désavantage pour les autres filières (Cf. Tableaux 3 et 4). Les principaux postes d'exportation révélés pour le Maroc sont par ordre décroissant en 2000 : les produits finis de consommation (vêtements confectionnés et articles de bonneterie), l'alimentation (l'évolution de ce poste est relativement cyclique), les demi-produits (engrais et acide phosphorique) en forte dégradation à partir de 1998, les produits finis d'équipement industriel (Matériel d'équipement mécanique et matériel électrique et électronique) en croissance depuis 1998 et les produits bruts d'origine animale (phosphates). Pour la Tunisie, on note le poids important des textiles. L'évolution relativement cyclique de l'énergie et de l'agroalimentaire et enfin, comme pour le Maroc une croissance fort intéressante des exportations des industries mécanique et électrique. Ces deux secteurs pour lesquels les gains d'efficacité permettent de passer du statut d'importateur net à celui d'exportateur net, apparaissent comme des filières de « spécialisation émergente » susceptibles d'attirer les investissements étrangers. Cependant, l'étude réalisée par L. Fontagné et N. Périody¹⁰ sur les spécialisations marocaine et tunisienne montre que dans ces secteurs, la progression la plus nette est enregistrée pour des activités faiblement technologiques.

Tableau 2 : Composition des exportations algériennes 1992-1998 (en % de la valeur des exportations)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Agriculture, pêche, chasse	0,6	0,6	0,2	0,8	0,5	0,2	0,3
Eau et Energie	0,6	0,1	0,8	0,1	0,1	0,0	0,0
Hydrocarbures	95,4	95,2	96,1	94,9	93,5	96,3	96,4
Mines et carrières	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Industries sidérurgiques, métal, mécan, élect	1,5	1,0	0,9	1,4	1,3	1,1	0,9
Chimie, caoutchouc, plastiques	1,4	2,1	1,4	1,8	3,5	2,0	1,8
Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	0,1	0,4	0,2	0,3	0,5	0,1	0,1
Industries textiles, bonneterie, Confection	0,0	0,2	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
Industries des cuirs et chaussures	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Industries du bois, liège, papier...	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Tableau établi à partir des statistiques de l'Office National des Statistiques, Algérie

10- Cf. L. Fontagné et N. Périody ; « Le renouveau de l'insertion des pays Maghreb dans les échanges mondiaux », in *Annales Marocaines d'Economie*, n° 15, printemps 1996.

Tableau 3 : Composition des exportations tunisiennes 1993-2000 (en % de la valeur des exportations)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Agriculture et industries agro-alimentaires	11,7	13,0	10,0	7,5	11,1	9,6	11,4	8,8
Energie et lubrifiants	12,1	9,4	8,3	10,5	9,0	6,4	7,1	12,1
Mines, phosphates et dérivés	9,5	9,8	10,2	11,5	10,9	10,8	10,2	9,0
Textiles, habillements et cuirs	47,2	47,6	49,9	51,1	48,7	50,5	48,8	46,6
Matériel de transport	0,9	0,6	0,8	0,5	0,8	0,8	0,8	1,0
Industries mécaniques	3,3	5,7	5,6	4,1	4,0	4,6	5,6	5,4
Industries électriques	7,5	7,0	7,4	7,9	8,8	10,6	9,6	10,1
Autres industries manufacturières	7,8	6,9	7,8	6,9	6,7	6,7	6,5	7,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Tableau établi à partir des statistiques de l'Institut National de la Statistique, Tunisie

Tableau 4 : Composition des exportations marocaines 1993-2000 (en % de la valeur des exportations)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Alimentation, boissons et tabacs	26,3	28,3	30,7	31,5	29,4	20,8	20,2	20,3
-Crustacés, mollusques et coquillages	8,5	9,6	10,7	9,9	8,5	6,4	6,0	8,6
-Agrumes	4,2	3,8	4,3	6,5	5,2	3,8	3,5	2,6
Energie et Lubrifiants	2,7	2,1	2,2	1,6	1,9	1,5	2,7	2,6
Produits bruts d'origine animale et végétale	2,8	3,9	4,1	3,8	4,2	2,0	2,5	2,4
Produits bruts d'origine minérale	10,2	11,0	10,0	11,0	13,2	8,9	8,1	8,2
-Phosphates	7,0	6,9	6,0	7,3	9,1	6,4	6,1	5,2
-Minerai de zinc	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	0,7	0,7
Demi Produits	24,2	24,9	25,9	25,7	26,0	18,2	18,6	18,4
-Engrais	8,4	6,8	7,6	8,0	7,4	4,8	4,2	4,4
-Acide phosphorique	9,5	10,8	11,7	11,1	12,2	7,0	7,8	6,8
Produits finis d'équipement industriel	5,0	3,6	3,3	3,2	3,2	7,7	9,2	9,0
Produits finis de consommation	28,8	26,2	23,8	23,0	22,1	40,9	38,7	39,1
-Vêtements confectionnés	11,7	10,4	9,0	8,3	7,5	24,2	22,0	20,5
-Articles de bonneterie	7,9	7,4	7,1	7,4	7,1	10,9	11,0	11,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Tableau établi à partir des statistiques de l'Office des changes

2/ La place privilégiée de l'Europe

Les pays maghrébins gravitent autour du pôle européen avec lequel ils réalisent la plus grande partie de leurs échanges. La part de l'Europe dans les importations maghrébines est comprise dans une fourchette de 65-80%, respectivement 70-85% pour les exportations (Cf. Tableau 5). La France demeure certes parmi les premiers clients des pays du Maghreb, mais son poids n'a cessé de s'effriter depuis le milieu des années 80 au profit de l'Italie, de l'Espagne et de l'Allemagne (Cf. Tableau 6): L'Europe constitue l'espace naturel d'intégration des pays maghrébins à l'économie internationale. Cette intégration naturelle a été renforcée par les accords de coopération ou d'association (en particulier le Maroc et la Tunisie), qui prévoyaient un accès préférentiel au marché européen. Articulant accès préférentiel à son marché, globalisation de sa politique méditerranéenne et protection des secteurs « sensibles », l'Union Européenne (UE) a largement infléchi les spécialisations des pays du Maghreb, d'une part, et le dynamisme de leurs exportations, d'autre part.

Tableau 5 : Echanges extérieurs des pays du Maghreb par continent en 1999 (en % du total des exportations et des importations)

	Maroc (1)	Algérie (2)	Tunisie (3)
Exportations :			
-Europe	77,2	72	82,8
-Afrique	4,8	1,6	6,9
-Amérique	5,7	25,5	1,4
-Asie	11,6	0,9	5,6
-Océanie	0,7	0,0	3,3
Importations :			
-Europe	68,2	67,4	79,0
-Afrique	4,1	4,8	3,1
-Amérique	11,0	18,1	6,6
-Asie	16,3	8,9	8,2
-Océanie	0,4	0,8	1,1

Source : (1)Office des Changes, Maroc ; (2)Office National des Statistiques, Algérie ; (3)Institut National de la Statistique, Tunisie

Tableau 6 : Les principaux clients européens des pays du Maghreb en 2000 (En % des exportations en valeur)

	Maroc (1)	Rang	Algérie (2)	Rang	Tunisie (3)	Rang
France	33,5	1	16,4	2	26,8	1
Espagne	13,0	2	9,4	3		
Grande-Bretagne	9,6	3				
Italie	7,1	4	21,6	1	23,0	2
Allemagne	5,0	5	12,5	3		
Belgique	4,1	5	5,1	4		
Pays-Bas			7,9	4	3,5	5

Source : (1)Office des Changes, Maroc ; (2)Office National des Statistiques, Algérie ; (3)Institut National de la Statistique, Tunisie

La protection des secteurs sensibles constitue le principal reproche généralement fait à la politique de l'UE à l'égard des pays du Maghreb : les produits agroalimentaires et le textile habillement sont au cœur du débat. L'Europe a limité l'accès à son marché là où la concurrence de ses voisins était la plus sensible. Les pays maghrébins n'ont pas, non plus, tous su utiliser le levier commercial qui leur était fourni. De surcroît, cette préférence est aujourd'hui remise en cause par les avancées de la libéralisation multilatérale (Cycle de l'Uruguay) et par l'intégration des pays de l'Europe centrale et orientale dans l'espace européen.¹¹

Les effets combinés des préférences et restrictions peuvent être mis en évidence à partir de l'indicateur ISEP¹² (Index of Standardized Export Performance). Pour les produits agricoles, la politique commerciale communautaire apparaît ainsi avoir eu un impact positif pour le Maroc et la Tunisie jusqu'à la fin des années soixante-dix, mais négatif depuis pour le Maroc : seuls les fruits et légumes transformés échappent à la discrimination contre les exportations agricoles marocaines. Le calcul de l'ISEP pour les produits textiles confirme la bonne position des pays du Maghreb dans la pyramide européenne des préférences. Cette position privilégiée va naturellement être progressivement remise en cause, en dépit de la perspective de zone de libre-échange.

Le recul de la pénétration du Maghreb dans le marché européen contraste avec la puissance montée de l'Asie (Surtout pour le Maroc et la Tunisie). Le double déséquilibre dans les échanges euro-maghrébins semble se renforcer. Le premier déséquilibre tient au fait que l'Europe est le principal partenaire commercial du Maghreb alors que celui-ci vient, selon les années, en position lointaine dans les échanges de l'UE. Le second est lié au fait que l'Europe exporte de plus en plus vers la zone Maghreb, alors que les exportations de cette dernière stagnent rendant cette zone structurellement déficitaire. En effet, les pays du Maghreb se fournissent à hauteur de 51% sur le marché européen alors que leurs exportations ne représentent pour l'économie communautaire que 2% des achats totaux de l'UE. Cet écart est particulièrement marqué entre les pays du Nord de l'Europe dont les échanges avec

11- Cf. L. Fontagne et N. Peridy, op.cit

12- Cf. Pomfret.R. ; « Trade effects of european community preferences to mediterranean countries : the case of textile and clothing imports », *World development*, vol. 10, n°10, 1982;

- Yannopoulos. G.N ; « The impact of the common agricultural policy on developing countries following the enlargement of the european community », *Development policy review*, vol. 1, 1986;

- L. Fontagné et N. Périody, op.cit.

En notant $ri(A,B)$ le taux de variation des exportations du produit i réalisées par le pays A sur le marché B , LDCs les autres pays en développement et à revenu moyen, enfin ROW le reste du monde, il revient :

$$ISEP_i = \frac{ri(NACs, EU)/ri(LDCs, EU)}{ri(NACs, ROW)/ri(LDCs, ROW)}$$

L'ISEP élimine les deux effets de compétitivité et de progression de la demande de B : le numérateur élimine la seconde influence et le dénominateur la première. Reste l'impact des politiques commerciales. Ainsi, un indicateur supérieur à l'unité correspond pour A à un impact globalement positif de la discrimination sur i .

les pays du Maghreb sont réduits. Il est important de noter que l'UE enregistre un excédent croissant vis-à-vis des pays maghrébins. Réciproquement, il constitue pour les pays maghrébins leur premier déficit.

Par ailleurs, les flux d'investissement des européens à destination du Maghreb ne constituent qu'une part réduite des investissements européens dans le monde. Néanmoins, ils représentent pour la majorité des pays maghrébins, l'essentiel de ceux qu'ils reçoivent. Les cas du Maroc et de la Tunisie sont significatifs à cet égard. En 1999, la répartition par pays des flux d'investissements étrangers reçus par le Maroc acquiert la même structure que les échanges commerciaux extérieurs de ce pays : près du quart des IDE reçus par le Maroc proviennent de la France, les deux cinquièmes de l'Europe latine (France, Espagne, Italie), les deux tiers de l'UE et les quatre cinquièmes de l'Europe en général. Les investissements étrangers à destination de la Tunisie proviennent également pour l'essentiel des pays de l'UE (70%).

Les immigrés non européens représentent aux alentours de 4,5% de la population européenne. Parmi eux on dénombre une forte présence de maghrébins, établis en majorité en France. Ces populations émigrées effectuent d'importants transferts financiers vers leurs pays d'origine. Ces transferts ont connu une forte croissance depuis le début des années soixante-dix mais plafonnent depuis le début des années quatre-vingt-dix, sous l'effet de la diminution des flux migratoires. Cumulés de 1971 à 1995, les flux nets des transferts des émigrés à destination du Maghreb représentent près de 42 milliards de F.F. en provenance de France essentiellement. Pour le Maroc, ces transferts ont représenté en moyenne 8% du PNB sur les années 1990-1995, et 99% du service de la dette extérieure, tandis que la Tunisie, avec une structure de transferts comparable (4% de son PNB et 42% du service de la dette), est moins dépendante de cette ressource. Pour l'Algérie, les flux sont relativement faibles (1% du PNB).

3/ L'impact de l'euro sur les exportations et les secteurs d'activité des pays maghrébins

Des études récentes¹³ ont permis de mesurer l'impact de l'euro sur les exportations et les secteurs d'activité des pays maghrébins. En s'appuyant sur des

13- Cf. -Allum.P et Nashashibi.K ; « Global macroeconomic consequences of the euro for arab economics », *IMF, Middle Eastern Department*, april, 1999 ;

- Ruhashyankiko. J.F. ; « The euro and the production structure and export performance of Middle East and North African countries », *IMF Working Papers*, january, 1999 ;

- Kedadjian.G. ; « L'euro et l'avenir des relations monétaires en Méditerranée », *Cahiers de la Fondation Abderrahim Bouabid*, mars, 1998 ;

- Jaïdi. L. ; « L'impact de l'euro sur les économies maghrébines », *revue Critique économique*, n°2, été 2000 ;

- Chauffour. J. P. et Stemitsiotis, «The impact of the euro on Mediterranean partners countries », Draft paper presented at the ECI/FMI, seminar on the Mediterranean, april, 1998 ;

- Ghesquier. H. , « Impact of European Union Association Agreements on Mediterranean countries », FMI, Middle Eastern Department, august, 1998 ;

- Heliodoro Temprano-Arroyo et R.A. Feldman, « Selected transition and Mediterranean countries : an institutional primer on EMU and EU relations », FMI, European I Department, june, 1998.

hypothèses de travail vraisemblables et des méthodes économétriques confirmées, ces études permettent d'identifier le potentiel de gains et de pertes pour les pays du Maghreb au niveaux sectoriel et global associés à l'introduction de l'euro. Sur l'impact de la croissance additionnelle de l'UE sur la demande adressée aux pays du Maghreb, il a été estimé que 1% de progression du PIB européen générerait une croissance des exportations maghrébines variant entre 0,3% en Algérie, 1,1% pour le Maroc et 1,9%. Tenant compte de la part des exportations dans le PIB et du degré d'intensité des échanges avec l'UE, les pays maghrébins verraient leur PIB croître de 0,1% pour l'Algérie, 0,2% pour le Maroc et 0,6% pour la Tunisie.

Globalement, si l'on considère le cumul des deux effets de substitution découlant de la compétitivité des entreprises européennes et de l'effet de création généré par la demande de l'UE, la Tunisie serait un gagnant net de l'instauration de l'euro (0,2% du PIB), l'Algérie serait un perdant (0,1% du PIB), et les deux effets s'annuleraient dans le cas du Maroc. La conséquence la plus importante de l'UEM pour les pays maghrébins sera probablement liée au fait que les pays de l'UE ne pourront plus recourir à l'instrument du taux de change à l'avenir. Les pays maghrébins bénéficieront d'un environnement extérieur plus prévisible et plus transparent qui les aidera, à long terme, à exploiter leurs avantages comparatifs de manière plus transparente et plus prévisible. La fixation des taux de change dans la zone euro privera les participants à l'UEM de la possibilité d'améliorer leur compétitivité-prix en laissant la monnaie se déprécier. Les pays du Maghreb seraient ainsi davantage protégés contre les pratiques de dévaluation compétitive notamment des monnaies des pays du sud de l'UE avec lesquels ils sont en concurrence sur certains produits manufacturés et agricoles.

Tableau 7 : Effets de l'Union économique et monétaire sur les exportations et le PIB

	Algérie	Maroc	Tunisie
Elasticité des prix relative	- 0,23	- 0,26	- 0,34
Elasticité des exportations du pays/PIB de l'UE	0,42	1,64	2,36
Impact de 5% de progression de la compétitivité de l'UE sur :			
-exportations (en%)	- 0,7	- 0,9	- 1,3
-PIB (en%)	- 0,2	- 0,2	- 0,4
Impact d'une croissance de 1% du PIB réel de l'UE sur :			
-exportations (en %)	0,3	1,1	1,9
-PIB (en %)	0,1	0,2	0,6

Source : Estimations du FMI, « Impact of EMU on selected country groups », *Document FMI, Middle Eastern Department*, juin, 1998

Enfin, concernant l'impact sectoriel, il faudrait s'attendre à ce que les pays du Maghreb enregistrent des pertes à la suite de l'introduction de l'euro. L'explication est fondée sur deux facteurs :

- une part du secteur manufacturier relativement importante ;
- une proportion très élevée des échanges avec la zone euro.

Les pertes révélées sont de 0,28% à 0,45% du PIB en Algérie, 0,29% à 0,45% au Maroc, et 0,30% à 0,47% en Tunisie. En particulier, ce sont les industries à faible valeur ajoutée (exemple des industries métallique de base) qui souffriront le plus de l'effet de diversion ou de substitution découlant de la réduction des coûts de transaction favorable aux industries européennes, contrairement aux industries à forte valeur ajoutée (pétrole, gaz et minerais). Parallèlement à ce premier effet, l'expansion économique qui en résultera induira une augmentation des revenus qui engendrera, elle-même, une augmentation de la demande d'importation pour les produits en provenance des pays du Maghreb. On attend de cet effet des retombées à la fois sur les industries à forte et faible valeur ajoutée.

Dans la mesure où l'impact global dépend d'effets nets qu'il est difficile de quantifier, la pertinence de cette analyse nécessite que celle-ci soit placée dans une perspective plus large de développement économique. Quoi qu'il en soit les pays du Maghreb sont contraints à diversifier leur production et leurs exportations afin de réduire leur dépendance envers les produits primaires. L'identification de l'effet net détermine dans quelle mesure l'unification monétaire en Europe encourage ou entrave la diversification des pays du Maghreb en orientant les facteurs de production vers ou en dehors des industries manufacturières émergentes.

Tableau 8 : Mesure de l'impact sectoriel de l'euro sur les pays du Maghreb (en % du PIB)

	Algérie	Maroc	Tunisie
Agriculture	0.11	0.11	0.12
Minerais	- 0.01	- 0.01	- 0.01
Pétrole et gaz	- 0.06	- 0.06	- 0.06
Alimentation	0.00	0.00	0.00
Textile	- 0.01	- 0.01	- 0.01
Bois	- 0.17	- 0.17	- 0.18
Produits chimiques	- 0.02	- 0.02	- 0.02
Produits métalliques de base	- 0.25	- 0.26	- 0.24
Acier	- 0.03	- 0.03	- 0.04
Machines	- 0.02	- 0.02	- 0.02
Services	0.02	0.02	0.02

Source : FMI, op.cit

II/ les conditions d'une insertion renouvelée des pays du Maghreb dans l'économie internationale

Les pays du Maghreb forment un ensemble hétérogène, où les complémentarités potentielles l'emportent sur les facteurs de concurrence, par ailleurs la part marginale du commerce intra-zone dans les échanges extérieurs¹⁴ ne

14- Le commerce intra-régional ne représente que 3% des échanges extérieurs de la région.

traduit pas seulement l'absence d'intégration régionale et donc comme nous l'avons vu l'influence déterminante du pôle d'attraction constitué par l'Europe, mais également le poids de la rigidité des spécialisations locales. Les alternatives de développement apparaissent donc peu crédibles si l'on prend seulement en compte les perspectives réelles de l'intégration maghrébine, car celle-ci ne peut se construire sans que l'inertie des conditions d'intégration soit préalablement dépassée. En revanche, la mise en place d'une union économique élargie dans le cadre d'une coopération institutionnelle avec l'UE peut être considérée comme une alternative crédible au désenclavement des pays du Maghreb. L'accord de partenariat euro-méditerranéen signé à Barcelone en 1995, entre l'UE et les 12 Pays Tiers-Méditerranéens (PTM)¹⁵ constitue le début d'un processus difficile et semé d'embûches qui a pour vocation la levée de tous les obstacles au développement économique et social de la région, la mise en place d'une concertation économique, et l'établissement progressif d'une zone de libre-échange entre tous les partenaires d'ici 2010. Dans la perspective de ce projet global, des accords d'association de type nouveau, dits de partenariat euro-méditerranéen, ont été signés avec les pays du Maghreb (le Maroc et la Tunisie) ou sont en cours de négociation (l'Algérie). Pourtant, en cette fin de l'an 2001, alors que « Barcelone IV » s'est tenu à Marseille, forçant chacun à procéder au bilan d'une demi-décennie de « partenariat euro-méditerranéen », l'heure est au désenchantement... L'UE continue de prendre des mesures protectionnistes concernant l'accès des produits industriels maghrébins au marché communautaire (les accords d'autolimitation pour les produits textiles). Les dossiers des produits agricoles et de la pêche, pour leur part, n'avaient pas fait l'objet d'une véritable négociation en vue de la libéralisation des échanges les concernant. Curieusement, et une fois de plus au nom de « l'exception agricole », les responsables de l'UE avaient dès le départ exclu toute négociation dans une perspective de libre-échange en ce qui concerne les produits agricoles exportés essentiellement par le Maroc vers l'espace européen¹⁶.

Pour la question des investissements étrangers, les pays du Maghreb n'attirent annuellement qu'une petite partie de capitaux européens. Les raisons de ce phénomène sont évidentes : la fragmentation des marchés maghrébins, l'instabilité politique et sociale, les incertitudes économiques, le manque d'infrastructures de transport et de télécommunications, la formation insuffisante de la main-d'œuvre, les infrastructures légales et institutionnelles inadéquates, la corruption largement répandue et la nature autoritaire des gouvernements... Tous ces éléments découragent la création de nouvelles entreprises et rendent la région moins attractive pour les investisseurs étrangers. Enfin, les pressions migratoires du Maghreb vers l'Europe sont encore plus fortes, avec les drames humains et les tensions politiques et culturelles qui les accompagnent.

15- Les PTM-ou encore PSEM, Pays du sud et de l'est de la Méditerranée- sont : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie. Territoires palestiniens autonomes.

16- Cf. Mohamed Benlahcen Tlemçani, « Bilan de la coopération Maghreb-CEE à l'heure du marché unique européen », revue. *Les Papiers*, n°10, automne 1992, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.

Dans le même temps, si la construction de la région euro-méditerranéenne piétine, la réalité de la mondialisation pour sa part continue d'avancer. Portée par l'idéologie de la « pensée unique », d'une part, et par une véritable révolution technologique, d'autre part, conduite par les firmes multinationales et soutenue par les organisations internationales multilatérales. La conjugaison de la mondialisation et de la diffusion de « l'économie fondée sur la connaissance », marquée par ce que Moati et Mouhoud¹⁷ qualifient de passage d'une division technique ou taylorienne du travail à un principe de « division cognitive du travail » contribue à l'émergence d'une nouvelle structuration de l'espace économique mondial. Les firmes multinationales modifient leurs critères de localisation afin de mieux exploiter les spécificités de chaque système national d'innovation. De fait, les critères de compétitivité des nations se trouvent redéfinis avec la mise en avant des facteurs d'attractivité du territoire. Les critères de localisation sont favorables à la concentration des activités « intensives en connaissance » dans les pays industrialisés¹⁸, et plus particulièrement au sein des territoires riches en ressources cognitives spécialisées. Ainsi, les pays incapables d'accéder à l'économie fondée sur les connaissances se trouvent marginalisés de l'économie mondiale¹⁹. Aujourd'hui, les entreprises recherchent moins des conditions de coûts qu'un environnement stimulant leurs capacités d'apprentissage : main-d'œuvre disposant des qualifications spécifiques, présence d'institutions de recherche spécialisées performantes et de concurrents susceptibles de générer des externalités technologiques.

Les développements précédents soulignent les avantages comparatifs qu'apportent aux pays développés disposant de personnels qualifiés et de centres de haute compétence scientifique les évolutions des processus productifs et des marchés. Mais, il est à noter que les secteurs d'activités ne sont pas tous impliqués avec la même intensité dans une division internationale du travail basée sur les compétences spécifiques. Si les secteurs intensifs en connaissance sont davantage « globalisés » que les autres, et si le processus de création de zones régionales repose sur la volonté institutionnelle, on peut émettre l'hypothèse que les secteurs tayloriens ou faiblement intensifs en connaissance peuvent trouver leur place à court ou moyen terme dans un cadre de « flux régionalisés ». Les pays du Maghreb par exemple qui pourraient intégrer l'Union européenne trouveraient alors une voie d'insertion internationale sur la base de leurs avantages comparatifs²⁰. L'attraction exercée par l'UE devrait amener les économies maghrébines à participer à l'aménagement d'un espace européen élargi. Dans cette perspective, les schémas classiques de

17- Cf. Moati. Ph, Mouhoud. E.M., « Information et organisation de la production : vers une division cognitive du travail », *Economie appliquée*, tome XLVI, 1994.

18- Cf. Maurel.F., Fontagné. L., Mouhoud.E.M., Petit. P. ; « Scénario pour une nouvelle géographie économique de l'Europe », *Rapport du commissariat général du Plan, Economica*, 1999.

19- Cf. Mohamed Benlahcen Tlemçani, « Economie des savoirs, quelle insertion des pays du Maghreb dans l'économie monde ? », *13ème congrès de l'Union des Economistes Arabes* sur le thème de la perspective économique arabe et l'économie mondiale, du 27 au 30 mars 2000, El-Jedida.

20- Cf. Mohamed Benlahcen Tlemçani, « L'intégration régionale des pays du Maghreb à l'Union Européenne : Une alternative crédible face à la mondialisation », *Septième Session de l'Université d'Hiver de Marrakech*, Université de Marrakech, du 16 au 20 février, 1999.

développement pourraient s'enrichir des apports d'une « coopération-partenariat » renouvelée et fondée sur des principes mutuellement avantageux. La réussite de cette intégration régionale implique à notre avis la mise en place d'un environnement propice, plus fécond, qui peut se réaliser par la conjonction de facteurs économiques (l'ouverture et la compétitivité des économies maghrébines), sociaux (l'accumulation du capital humain, c'est-à-dire le niveau d'éducation et de formation) et institutionnels (les législations sur la propriété technologique et les politiques publiques en matière de R&D).

1/ L'ouverture et la compétitivité des économies maghrébines

Pour les économies maghrébines, l'enjeu des années qui viennent est clair : elles devront accélérer leur croissance dans un environnement beaucoup plus compétitif qu'auparavant. Elles sont restées longtemps à l'abri de la concurrence, elles se trouvent aujourd'hui confrontées à un contexte nouveau : l'émergence de la nouvelle économie, l'instauration du marché unique européen et les perspectives d'élargissement à l'Est, la poursuite du processus de libéralisation multilatérale dans le cadre des négociations de l'OMC.

L'enjeu pour les pays du Maghreb réside dans l'amélioration des conditions d'affectation des ressources, la diversification de l'appareil de production et la réévaluation des points d'entrée dans les trajectoires industrielles mondiales. En outre, des progrès sont nécessaires dans les techniques de télécommunications et les infrastructures de transports²¹. Ces progrès peuvent contribuer à rendre compatibles des logiques d'organisation de la production éclatée à l'échelle internationale avec les impératifs de compétitivité et de réponse rapide à la versatilité de la demande.

Dans un contexte de libéralisation commerciale, les accords de Marrakech imposent une nouvelle donne. Ils remettent en cause les préférences inscrites dans les accords d'association. La baisse générale des droits et l'élimination des barrières non tarifaires contribueront à éroder la position préférentielle dont bénéficiaient les pays maghrébins (en particulier dans le textile-habillement) et à aiguiser la concurrence (notamment est-européenne et asiatique) sur les principaux marchés à l'exportation, et tout d'abord sur le marché européen.

Les plus grands perdants à terme risquent d'être les pays qui ont jusqu'ici le mieux exploité cet avantage, notamment le Maroc et la Tunisie. Des travaux récents²² montrent que la réduction des exportations manufacturières de ces deux pays, provoquée par l'érosion de leur marge préférentielle, pourrait être substantielle, jusqu'à 22% pour le Maroc et 40% pour la Tunisie. Quant aux pays dont les exportations manufacturières ont été jusqu'ici peu développées (Algérie), l'érosion des préférences n'aura pas d'effet immédiat, mais elle signifie qu'ils ne pourront pas disposer d'un tel stimulant sur le marché européen. A moyen terme, l'ouverture des économies maghrébines à la concurrence devrait provoquer deux

21- Cf. Projet INFRAMED conduit par l'INRETS-DEST Paris, GTMO (Groupe de Transport de la Méditerranée Occidentale), Synthèse finale, 5 décembre 1997.

22- Cf. Fontagné. L., Péridy.N. ; « European Union and Maghreb », *Rapport OCDE*, 1999.

effets contraires. En premier lieu, une baisse d'activité dans les secteurs jusque là protégés et qui auront des difficultés à supporter la concurrence extérieure, en second lieu une réorientation vers les secteurs exportateurs, stimulés par la hausse de compétitivité. Pour que l'effet net soit positif, y compris en intégrant les coûts économiques et sociaux de cette réorientation, il faudrait que l'ouverture ne cantonne pas ces économies dans des spécialisations peu porteuses. Ces modifications affectant les équilibres macroéconomiques devraient stimuler la mise en œuvre de réformes structurelles visant à améliorer l'environnement et la gestion des entreprises (progression du droit des affaires, accès à l'endettement bancaire et au capital risque, augmentation de l'offre des titres sur le marché financier, ouverture du capital des sociétés, sécurisation juridique des ententes entre associés...). Enfin devraient intervenir des effets directs sur l'offre elle-même, par réallocation des facteurs sous l'effet de modification des prix relatifs induits par la concurrence extérieure.

Par ailleurs, l'un des déterminants de la compétitivité des économies maghrébines est l'attrait de leur marché du travail. Pour prétendre à un rôle actif dans leurs relations avec les pays de l'UE, les pays du Maghreb sont appelés à se doter d'une structure de qualification qualitativement comparable et complémentaire à celles de leurs partenaires. L'existence de rigidités structurelles dans l'espace des compétences²³ sont des facteurs défavorables aux perspectives réelles d'intégration des économies maghrébines dans le pôle européen. En effet, ces rigidités conduisent à deux conséquences l'une à court terme, l'autre à moyen et long termes :

- A court terme, ces rigidités rendent l'espace des compétences maghrébin moins compétitif par rapport aux autres pays. Le Maghreb ne peut prétendre rivaliser avec des pays qui appartiennent aussi à la zone d'influence économique de l'Europe. En matière d'échanges économiques, le Maghreb a développé des avantages basés soit sur le coût salarial faible et/ou la proximité géographique. En présence des pays de l'Europe de l'Est et du Sud, ces avantages vont disparaître progressivement avec la mise en place de la zone de libre-échange. A terme, l'espace des compétences maghrébin risque de ne pas présenter aucun attrait pour les investisseurs étrangers. Les avantages comparatifs dont jouissaient le Maghreb, sont susceptibles d'être récupérés par ces pays. Ces derniers disposent d'un double atout : ils présentent un rapport qualité de qualification/prix de la main-d'œuvre très compétitif et ils disposent d'un marché interne solvable.

- A moyen et long termes, au niveau interne, le marché du travail maghrébin risque d'être confronté à un déficit généralisé des compétences vitales pour le fonctionnement de l'économie. Cette situation est plausible dans la mesure où le système éducatif maghrébin n'est plus en phase avec les exigences de l'époque. Il reste marqué par son manque d'articulation avec le système productif.

Quant aux politiques monétaires et financières maghrébines, l'ancrage des

23- Cf. Mohamed Bougroum, « Structure du marché du travail : quels impacts sur la compétitivité de l'économie nationale au sein de l'espace économique méditerranéen », revue *Critique économique*, n°2, été 2000

monnaies des pays maghrébins à l'euro est aujourd'hui évoqué comme un moyen de faire bénéficier ces pays des retombées positives de la formation de la monnaie unique. La définition de la parité des monnaies maghrébines par rapport à un panier de monnaies composé dans une proportion non négligeable en référence à des monnaies européennes leur permet de soustraire leur commerce au flottement des monnaies. Les pays du Maghreb resteront toutefois exposés aux conséquences commerciales des modifications périodiques des taux pivots et des mesures conjoncturelles qui les accompagnent, en particulier au niveau des taux d'intérêt.

Le rattachement des monnaies des pays du Maghreb à l'euro offrirait certains avantages²⁴ : une plus grande stabilité des recettes d'exportation et des coûts d'approvisionnement, tout particulièrement dans l'UE ; une moindre progression de la valeur locale de la dette contractée en monnaie européenne si le comportement de l'euro est favorable ; des conditions encore plus attractives pour les investissements européens, pour autant que la convertibilité indirecte en devises puisse être maintenue ; une plus grande diversification géographique des courants commerciaux au sein de l'espace européen. La réussite de ce scénario exige l'harmonisation des politiques économiques suivies par les différents pays de la région, c'est à dire les politiques conjoncturelles (monétaires et budgétaires) et structurelles (ensemble de mesures affectant la compétitivité), ainsi que l'établissement progressif de mécanismes de concertation et d'incitation qui tendrait à long terme à la suppression des asymétries de toutes sortes et offrirait les conditions de constitution d'une stabilité des monnaies et des taux de change.

2/ Le rôle crucial de l'éducation et la formation

La croissance économique et les niveaux d'étude sont étroitement corrélés, il y a une relation de cause à effet à double sens entre l'éducation et la croissance. Cette idée aujourd'hui n'a assurément rien de très originale, elle a toujours inspiré les économistes de l'éducation qui ont tenté d'établir le caractère largement économique de l'éducation de l'ériger, au delà, en véritable facteur de production. Plus récemment les théoriciens de la croissance endogène, à la suite notamment de l'article de Lucas²⁵, font de l'accumulation du capital humain l'un des axes essentiels de leur modèle et traitent des différents aspects du rôle du capital humain dans la croissance.

Un simple survol de l'évolution du système éducatif maghrébin permet d'en appréhender les dysfonctionnements par rapport aux besoins. S'inscrivant, au départ, dans des conditions socio-politiques qui exigeaient de lui de faire face aux besoins de l'Etat, il n'a pas pu réagir à la pression démographique et aux mutations de la société. Les responsables maghrébins ont alors cherché à privilégier un enseignement de quantité au détriment de la qualité.

Au titre des acquis, on retient l'amélioration sensible du taux moyen de

24- Cf ; Jaïdi.L. op.cit

25- Cf. Lucas. R., « On the mechanics of economic development », *Journal of Monetary Economics*, vol. 22, n°1, 1988

scolarisation dans tous les pays du Maghreb et tout particulièrement dans le primaire et le secondaire. Sur le registre des insuffisances, on relève l'importance du taux d'analphabétisme : 56,3% pour le Maroc, 38,4% pour l'Algérie et 33,3% pour la Tunisie. Ces chiffres montrent que le taux d'analphabétisme reste parmi les plus élevés du monde²⁶.

Les efforts consentis, par chaque pays, à développer l'éducation sont indéniables, même si les objectifs ont manifestement différés. En effet, la Tunisie a recherché l'objectif de l'enseignement primaire universel et s'est contenté d'une plus faible extension de l'éducation secondaire et supérieure. L'Algérie semble avoir poursuivie une politique ambitieuse dans le secondaire et le supérieur. De même, au Maroc, le développement de l'enseignement supérieur est surprenant²⁷, eu égard au chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'enseignement primaire universel.

Tableau 9 : Evolution du taux moyen de scolarisation dans les pays du Maghreb

	Algérie	Maroc	Tunisie
Taux de scolarisation primaire (en %, 1954-1993)	74,5	58,2	96,65
Taux de scolarisation secondaire (en %, 1959-1993)	30,9	21,8	27,6
Taux de scolarisation supérieur (en %, 1965-1993)	5,8	6,3	7,1
Taux de scolarisation supérieur scientifique (en %, 1965-1993)	5,6	13,8	44,7

Source : Bennaghmouch.S., Bouoiyour.J., « Les effets de l'éducation sur la croissance économique : application à l'Afrique du Nord », in *Education et emploi dans les pays du Maghreb, Ajustement structurel, secteur informel et croissance*, CEREQ, Document n°125, juillet 1997

Par ailleurs, comme en témoigne l'évolution de la part de l'enseignement scientifique dans l'enseignement supérieur, globalement, les pays du Maghreb ont entrepris d'importants efforts afin de valoriser les filières d'enseignement scientifique. Mais l'absence d'articulation entre l'éducation et la production constitue le problème majeur. A cause de cela, les pays du Maghreb restent incapables de former les cadres scientifiques et technologiques susceptibles de nourrir le processus d'innovation et de progrès technique et d'aider ainsi au changement structurel.

Les liens entre la recherche universitaire et le monde de l'entreprise restent

26- Cf. Améziane Ferguène et Fatiha Mohssine Abdali, « Infrastructures de recherche et volet scientifique et technologique du partenariat euro-méditerranéen : le cas du Maroc », revue *Critique économique*, n°3, automne 2000.

27- Cf. Mohamed Benlahcen Tlemçani, "L'impact de la politique d'ajustement sur le système éducatif au Maroc : le cas de l'enseignement supérieur", in *Education et emploi dans les pays du Maghreb, Ajustement structurel, secteur informel et croissance*, CEREQ, Document n°125, juillet 1997

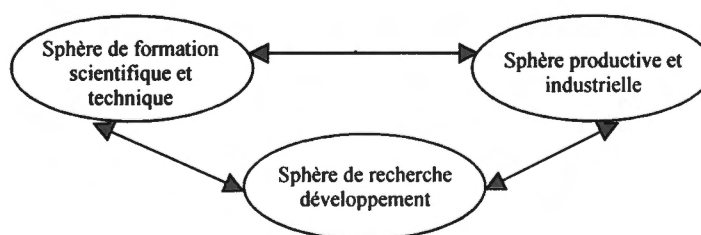
encore embryonnaires. L'interaction entre l'université et les milieux socioéconomiques est indispensable, d'autant plus que les pays du Maghreb disposent déjà d'un potentiel important d'enseignants-chercheurs et d'un vivier de compétences qui couvrent à peu près tous les domaines d'activités économiques et industrielles et susceptibles de répondre-en partie- aux besoins des entreprises, que ce soit sur le plan de l'assistance technique ou, plus généralement, de la maîtrise technologique. Toutefois, pour qu'il en soit concrètement ainsi, diverses mesures doivent être initiées, dans le cadre du partenariat avec l'UE, afin de :

- identifier les besoins de l'économie dans le domaine de la recherche scientifique et technique et favoriser la constitution de réseaux autour des « pôles de compétence » universitaires ;
- intégrer les préoccupations de la vie économique et socio-culturelle dans la politique de recherche scientifique et de développement technologique : il s'agit en fait, de définir les outils et les règles permettant à la recherche de contribuer à la solution des problèmes posés à la société ;
- regrouper et renforcer les équipements existants dans quelques universités ou centres de recherche et les gérer de façon rationnelle afin de les mettre à la disposition de tous les opérateurs, aussi bien des chercheurs que du monde de la production.

En définitive, c'est en instaurant un partenariat multiforme que les liens entre l'université (sphère de formation scientifique et technique), l'entreprise (sphère industrielle) et les politiques publiques de R&D (sphère de R&D) peuvent se resserrer et se renforcer mutuellement par un :

- partenariat des stratégies scientifiques, qui vise à améliorer les produits et procédés industriels et à mettre au point de nouvelles technologies ;
- partenariat d'ouverture, qui permet à l'université d'aider l'entreprise en lui fournissant l'expertise et le conseil scientifique et technique, ou encore en lui donnant accès aux équipements des laboratoires. La mise en place de mécanismes d'incitation : crédit de recherche, aide à l'innovation, incitation à la création d'entreprises innovantes ;
- partenariat de transfert, qui permet de céder à l'entreprise, dans les meilleures conditions d'efficacité scientifique et économique, les résultats de projets de recherche initiés par les universités.

Une meilleure articulation entre ces trois pôles avec une valorisation des différentes interdépendances entre eux permettra de rendre les systèmes nationaux d'innovation plus efficaces.



Dans l'ensemble de ces domaines, l'accord d'association avec l'UE peut se révéler d'un apport décisif pour le Maghreb. L'Europe, on le sait, possède une grande expérience en matière d'articulation science-industrie et création de synergies entre activités de recherche et activités de production. En fournissant un réel transfert de connaissances et d'expériences dans ce domaine, l'accord d'association peut permettre au Maghreb d'aller plus vite et mieux vers la mise en place des indispensables passerelles entre ces trois pôles.

3/ Les politiques publiques en matière de R&D et les législations sur la propriété technologique

Les pays du Maghreb allouent peu de ressources à la R&D entre 0,3% et 1% du PIB en moyenne²⁸, alors que ce même taux est de 2% dans l'UE, 2,4% aux Etats-Unis et 2,8% au Japon. Les entreprises publiques ou privées ne développent pas une recherche d'envergure, leurs liens avec les équipes universitaires connaissent depuis les années 1990 une évolution significative mais lente. Une faible part de la recherche est réalisée par les grands groupes industriels, qui mènent une recherche inscrite dans leur stratégie de développement. Par contre les PME, qui constituent pourtant l'essentiel du tissu industriel maghrébin, croient peu en la recherche et sont peu innovatrices. Dans leur majorité, elles consistent en des unités de transformation de taille modeste à la fois sous-encadrées, sous-capitalisées et sous informatisées. Leur management est souvent de type familial, peu ou prou évolué, dans bien des cas dépourvu de vision stratégique et fermé à l'innovation. On remarque, une absence de liens interactifs entre l'université et l'industrie, avec pour effet négatif que le potentiel d'assistance technique et d'adaptation des technologies dont disposent les établissements d'enseignement supérieur est faiblement employé par les secteurs productifs, et plus particulièrement les PME. La production est essentiellement à base de main-d'œuvre peu qualifiée. Le secteur industriel importe selon les pays entre 70 et 85% de ses besoins en services de conseil et d'ingénierie pour l'investissement ce qui représente une part non négligeable du PIB.

On sait désormais que la croissance économique d'un pays en développement ne peut être basée uniquement sur les importations de technologies et les investissements en capital physique. Les institutions, les pouvoirs publics, les lois et les politiques gouvernementales sont également des facteurs clés²⁹. Les législations sur les propriétés intellectuelle, industrielle et technologique (les marques et brevets, les normes de qualité, la veille technologique...) et les incitations financières, jouent

28- Cf. -Djefflat.A., Zghal.R., « Science, technologie et croissance au Maghreb », *réseau Maghtech*, 1995 ;

- Djefflat.A., « Strategies of science and technology-based development and transition : the Maghreb perspective », in *Science Technology & Development*, vol. 13 (3), 1995;

- Daguzan. J.F., « Etat, science, recherche et développement technologique au Maghreb », in Sid Ahmed.A. (dir.), op.cit,

- Améziane .F. et Mohssine Abdali.F., op.cit

29- Cf. Saâd. M., « Transfer and use of advanced technology in less-developed countries and impact on organisational change and learning : evidence from Algeria », in *Science Technology & Development*, vol. 13 (3), 1995.

un rôle important dans la détermination de l'incitation à l'innovation et les mécanismes de transfert de technologies, sans oublier la gestion par les entreprises elles-mêmes de programmes de R&D.

Ainsi, grâce à des politiques appropriées, les pouvoirs publics peuvent jouer le rôle de locomotive et mettre en place un environnement accueillant, favorable à la création de richesses. La création d'un tel environnement passe par leur participation à l'amélioration de la compétitivité du tissu industriel et par une aide accrue aux laboratoires et aux entreprises pour leur permettre l'accès aux dernières avancées de la recherche mondiale afin de maintenir leur rang dans la compétition internationale. Cet environnement, en augmentant la confiance des investisseurs internationaux, est propice au développement des implantations productives étrangères par le biais des prises de participation des firmes multinationales et des accords d'alliances et de joint-venture qui facilitent les transferts de technologie³⁰.

Conclusion

Une zone de libre-échange n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'élargir et de consolider la coopération entre les rives de la Méditerranée afin de réduire les disparités sociales et économiques, de parvenir plus rapidement à un développement durable et d'intégrer les pays du Maghreb dans l'économie mondiale pour éviter qu'ils ne restent en marge d'une nouvelle économie fondée sur la connaissance et d'un nouveau système d'échanges multilatéraux.

Cependant, les différences de niveaux de développement entre les membres de l'UE et les pays du Maghreb, les énormes disparités en termes d'acquisition des compétences, de revenus et de salaires, et la grande dépendance économique des pays du Maghreb vis-à-vis du marché européen constituent non pas des obstacles insurmontables, mais du moins de solides barrières à la mise en place d'un partenariat équitable et réussi. Le mode d'insertion internationale des économies maghrébines demeure dans son ensemble largement traditionnel, marqué par une grande hystérésis et dépendant des rebondissements conjoncturels du secteur primaire exportateur. Les recettes tirées des exportations d'hydrocarbures, de phosphates et de produits manufacturés à faible contenu technologique ont été retranchées du fonds d'accumulation, selon des proportions variables, pour venir alimenter le fonds de remboursement de la dette. L'accélération des moyens et des technologies liés à la communication a considérablement modifié le paradigme de l'information opérationnelle à l'œuvre dans les économies où R&D et maîtrise des compétences sont essentiels. Le nouveau modèle cognitif accentue les clivages et les déficits des pays du Maghreb par rapport aux pays industrialisés.

Tous ces éléments nous ont conduit à suggérer que la stratégie d'insertion régionale avec l'UE qui doit s'accompagner de restructurations nécessaires reste le meilleur des choix possibles pour le Maghreb, compte tenu du degré déjà élevé des relations avec l'UE et l'absence d'alternative praticable. Les tentatives volontaristes

30- Cf. Tahi.S., « Plaidoyer pour des alliances entre firmes maghrébines et européennes » *Critique économique*, n°1, pp. 136-150, 2000.

d'union régionale, matérialisée par la création de l'UMA et la mise en place d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne, constituent un premier pas vers l'intégration économique. Le partenariat euro-maghrébin présente des lacunes mais constitue une base qui, améliorée et amendée, peut fournir un cadre de coopération efficace entre l'UE et le Maghreb. De nombreuses études montrent que c'est dans les domaines de l'environnement, des télécommunications, des transports, des sciences et technologies que les moteurs d'une véritable coopération pourraient être trouvés et contribuer à dépasser les logiques du court terme qui n'ont pas permis le développement, et, bien au contraire, ont accru les inégalités et les ruptures, alimentant ainsi les conflits du bassin méditerranéen.

Références bibliographiques

AKESBI.N., « L'agriculture marocaine, entre le discours libre-échangiste et les réalités protectionnistes de l'Europe », in revue *Critique économique*, n°3, automne 2000.

ALLUM.P., NASHASHIBI.K., « Global macroeconomic consequences of the euro for arab economics », *FMI, Middle Eastern Department*, avril, 1999.

BEN EI HASSAN ALAOUI.M. ; « La coopération entre l'Union européenne et les pays du Maghreb », *Nathan*, 1994.

BENLAHCEN TLEMCANI. M., MAIRET.P., « Globalisation et régionalisation de l'économie mondiale : quelle stratégie d'insertion internationale pour les pays du Maghreb ? », in revue *Les Annales Marocaines d'Economie*, n°21, automne 1997, p.63 à 82.

BENLAHCEN TLEMCANI. M., « Bilan de la coopération Maghreb-CEE à l'heure du marché unique européen », *Les Papiers du GRSOC*, n°10, automne 1992, Presses Universitaires du Mirail.

BENLAHCEN TLEMCANI.M., (sous la direction), « Le Maghreb, quel développement industriel ? », *Les Annales Marocaines d'Economie*, n°8, printemps 1994.

BENLAHCEN TLEMCANI.M., « Endettement et restructurations économiques et financières au Maghreb », *Revue Française d'Economie*, volume VI, n°3, été 1991.

BENLAHCEN TLEMCANI.M., « Economie des savoirs, quelle insertion des pays du Maghreb dans l'économie monde? », *13ème congrès de l'Union des Economistes Arabes* sur le thème de la perspective économique arabe et l'économie mondiale, du 27 au 30 mars 2000, El-Jedida.

BENLAHCEN TLEMCANI.M., « L'intégration régionale des pays du Maghreb à l'Union Européenne : Une alternative crédible face à la mondialisation », *Septième Session de l'Université d'Hiver de Marrakech*, Université de Marrakech, du 16 au 20 février, 1999.

BENLAHCEN TLEMCANI.M., « L'impact de la politique d'ajustement sur le système éducatif au Maroc : le cas de l'enseignement supérieur », in *Education et emploi dans les pays du Maghreb, Ajustement structurel, secteur informel et croissance*, *CEREQ*, Document n°125, juillet 1997.

BENNAGHMOUCH.S., BOUOUIYOUR.J., « Les effets de l'éducation sur la croissance économique : application à l'Afrique du Nord », in *Education et emploi dans les pays du Maghreb, Ajustement structurel, secteur informel et croissance*, CEREQ, Document n°125, juillet 1997.

BICHARA.K. ; « Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone », *l'Harmattan*, 1997.

BICHARA.K. (sous la direction), « Ajustement structurel au Maghreb », in revue *Alternatives Sud*, vol.II, n°3, l'Harmattan, 1995.

BOUGROUM.M., « Structure du marché du travail : quels impacts sur la compétitivité de l'économie nationale au sein de l'espace économique méditerranéen », *Critique économique*, n°2, été 2000.

CHAUFFOUR. J. P., STEMITSIOTIS, « The impact of the euro on Mediterranean partners countries », *Draft paper presented at the ECI/FMI, seminar on the Mediterranean*, avril, 1998.

CHEVALLIER.A., « Les échanges CEE-Maghreb en rétrospective » ; GEMEDEV-CERCA, *La création d'une zone de libre-échange entre la CEE et le Maghreb : repères et perspectives*, 1994.

DAGUZAN. J.F., « Etat, science, recherche et développement technologique au Maghreb », in Sid Ahmed.A. (dir.).

DJEFLAT.A., ZGHAL.R., « Science, technologie et croissance au Maghreb », *réseau Maghtech*, 1995.

DJEFLAT.A., « Strategies of science and technology-based development and transition : the Maghreb perspective », in *Science Technology & Development*, vol. 13 (3), 1995.

FERGUENE.A., MOHSSINE A..F., « Infrastructures de recherche et volet scientifique et technologique du partenariat euro-méditerranéen : le cas du Maroc », *Critique économique*, n°3, automne 2000.

FONTAGNE. L., PERIDY.N., « European Union and Maghreb », *Rapport OCDE*, 1999.

FONTAGNE.L., PERIDY.N., « Le renouveau de l'insertion des pays Maghreb dans les échanges mondiaux », *Annales Marocaines d'Economie*, n°15, printemps 1996.

HELIODORO. T.A, FELDMAN.R.A, « Selected transition and Mediterranean countries : an institutional primer on EMU and EU relations », *FMI, European I Department*, june, 1998.

GHEQUER.H., « Impact of European Union Association Agreements on Mediterranean countries », *FMI, Middle Eastern Department*, august, 1998.

JAÏDI. L., « L'impact de l'euro sur les économies maghrébines », *Critique économique*, n°2, été 2000.

KEBADJIAN.G., « La création d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et le Maghreb », *Journée d'études GEMEDEV, CERCA*, 1994.

KEBADJIAN.G., « L'euro et l'avenir des relations monétaires en Méditerranée », *Cahiers de la Fondation Abderrahim Bouabid*, mars, 1998.

LUCAS. R., « On the mechanics of economic development », *Journal of Monetary Economics*, vol. 22, n°1, 1988.

MAUREL.F., FONTAGNE. L., MOUHOUD.E.M., PETIT. P., « Scénario pour une nouvelle géographie économique de l'Europe », *Rapport du commissariat général du Plan, Economica*, 1999.

MOATI. Ph, MOUHOUD. E.M., « Information et organisation de la production : vers une division cognitive du travail », *Economie appliquée*, tome XLVI, 1994.

MOUHOUD. E.M. ; « Régionalisation, globalisation et polarisation de l'économie mondiale : quelle place pour les pays en développement ? », communication au colloque international, « Région et développement économique », Rabat, 19-20 octobre 1995.

POMFRET.R. ; « Trade effects of european community preferences to mediterranean countries : the case of textile and clothing imports », *World development*, vol. 10, n°10, 1982.

RUHASHANKIKO.J.F., « The euro and the production structure and export performance of Middle East and North African countries », *IMF Working Papers*, january, 1999.

RUTHERFORD.T.F, RUTSROM.E.E., « Maroc's free trade agreement with european community : a quantitative assessment », Working papers, n°1173, *the World bank*, 1993.

SAAD. M., « Transfer and use of advanced technology in less-developed countries and impact on organisational change and learning : evidence from Algeria », in *Science Technology & Development*, vol. 13 (3), 1995.

SID AHMED .A., « Les économies maghrébines face aux défis de la zone de libre-échange euro-méditerranéen », *Economies du Maghreb, l'impératif de Barcelone*, CNRS Editions, 1998.

TAHI.S., « Plaidoyer pour des alliances entre firmes maghrébines et européennes », *Critique économique*, n°1, pp. 136-150, 2000.

YANNOPOULOUS.G.N, « The impact of the common agricultural policy on developing countries following the enlargement of the european community », *Development policy review*, vol. 1, 1986.